

# CONSEIL MUNICIPAL

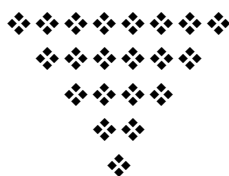
**Séance publique du**

**23 février 2010**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

# SOMMAIRE

<i>I – Débat d'orientation budgétaire 2010</i>	4
<i>II – Acquisitions / Ventes immobilières</i>	7
- Place du Serre / Avenue de Chabannes : › immeuble cts GIRAUD / FAURE	7
- patrimoine « <i>Domocentre</i> »	8
<b>III – Questions diverses</b>	9
- "Château de La Chèze"	9
- placement de trésorerie	9
- réhabilitation <i>baignade de Chambaud</i>	10
- « <i>Chœur du Vivarais</i> »	11
- syndicat <i>Ecole Départementale de Musique</i>	11
- échange sans soulte (" <i>Nouvelle Traversée</i> ")	12
- chemin « <i>Les Vignes</i> »	12
- adhésion à "IRMA"	13
- aide à HAÏTI	13
- tours de garde des urnes / Election régionales 14 & 21.03	13
<b>IV – Communications</b>	14



## SEANCE du 23 février 2010

**Date de la convocation : 15 février 2010**

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Etaient présents** : Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, M. Roger PERRIN, Mme Nathalie MASSON, M. Bernard MOISSON, Mme Pierrette CHANEAC, M. Daniel BERTHIER, Mme Marie-Christine ROURE, M. Jeannot MONTREVEL, Mme Josette MANEVAL, M. Pierre CROS, M. Robert COURTIAL, Mme Geneviève MARION, Mme Geneviève LAROCHE, M. Denis SERRE, M. Gérard CUMIN, Mme Karine ARNAUD, Mme Sophie FONTANEL, Mme Nathalie CHAREYRE, M. Damien GILLES, M. Francis CARLE, Mlle Marie-Nathalie DONNADIEU, Mme Corinne LAFFONT.

**Procuration** :

Mme Marie-Christine GOYON à Mme Monique PINET

M. Olivier FERRAND à Mme Pierrette CHANEAC

M. Jacky BARBISAN à M. Francis CARLE.

**Absent excusé** :

M. Philippe AUNAVE.

**Le *quorum* est atteint.**

**Secrétaire de séance** : M. Gérard CUMIN.

Assistaient également à la séance :

- M. André BEAL, Trésorier
- M. Jean-Claude BONNET, DGS
- Mme Andrée BOSC, Dauphiné Libéré.

## I – Débat d'orientation budgétaire 2010

### Introduction par Monsieur le Maire

*Le "DOB" 2010 survient dans un contexte "normal et "particulier".*

*Le premier contexte est celui de toutes les années :*

- *démographie stagnante,*
- *localement : une évolution changeante de nos industries locales (avec le problème chez GL en 2009, qui s'est bien soldé, et les problèmes du textile)..., une stabilité du commerce et de l'artisanat, avant le déploiement de la zone commerciale des Prés de l'Eyrieux,*
- *une inflation variant de 1.7-1.8 à 2.2%, selon les experts,*
- *une revalorisation des bases,*
- *un mouvement de réflexion de notre territoire, bassin de vie : SMEOV-VALDAC,*
- *un contexte international mouvant.*

*Et le contexte national, très particulier, que l'on peut résumer comme suit :*

- *des déficits publics qui s'accroissent, "mortels déficits", car je suis de ceux qui pensent qu'une baisse des déficits est une condition de la reprise économique, de l'investissement privé et de la création d'emploi (il est peu politique de rappeler ce cycle vertueux mais les lois de l'économie sont difficilement contournables).*
- *des changements importants, en cours de réflexion et de débat à l'Assemblée Nationale et au Sénat :*
  - o *la réforme territoriale,*
  - o *la réforme de la fiscalité locale.*

*Il s'agit pour les élus nationaux, d'améliorer la gouvernance territoriale, de clarifier les compétences et de remettre à plat les finances locales"...pas moins...*

*La première réforme est en discussion au Parlement, c'est la raison pour laquelle, au niveau du SMEOV, j'ai milité pour que nous ayons une réflexion parallèle, dans notre territoire, pour mettre sa gouvernance future en adéquation avec l'évolution de la loi.*

*La deuxième réforme entre en vigueur en deux temps :*

- *en 2010 pour les entreprises*
- *en 2011 pour les collectivités territoriales qui perçoivent en 2010 une "compensation relais".*

*Cette réforme, si j'entends bien sa finalité, doit "réduire significativement la charge fiscale pesant sur le tissu économique local, tout en dotant les collectivités de ressources fiscales pérennes"...les "recettes fiscales devraient rester dynamiques pour permettre d'assurer le financement des services publics locaux dans de meilleures conditions", "l'autonomie financière des communes et intercommunalités serait pleinement respectée".*

*Quelques points importants:*

- *"la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) maintient le principe de la localisation communale des bases d'imposition (attribution de compensation). Elle est établie comme la TP, dans chaque commune où le redevable dispose de locaux ou de terrains",*
- *quelle que soit la nature de l'activité de l'entreprise, le taux de plafonnement est fixé à 3% de la valeur ajoutée produite (s'y ajoute la taxe sur les surfaces commerciales...).*

*Nous travaillons sur des projets conséquents et importants, pluriannuels...il nous faut donc une efficacité budgétaire et financière sur tous les gros dossiers en cours et à venir ; ceci ne peut être réalisé, qu'avec une confiance (que j'ai) envers tous les Adjointes et responsables, la direction et les services, sous réserve :*

- *de la réalité des paiements,*
- *des délais d'instruction et des résultats,*
- *du résultat des subventions.*

*C'est un exercice difficile.*

*Il en va de l'avenir de ce chef lieu, de sa reconnaissance et de son développement.*

*Les chiffres et les résultats qui vont être présentés sont bons, grâce au travail fastidieux des Adjointes, à la rigueur des services.*

*La présentation du DOB 2010 va maintenant vous être commentée :*

- *par Monsieur le Trésorier, André BEAL, que je remercie pour son patient travail,*
- *par Madame l'Adjointe, qui s'est livrée, à ma demande, à un exercice difficile mais réalisé (non obligatoire) : la prospective sur 1 an.*

*En conclusion, avant que les chiffres soient exposés, quelques commentaires :*

- *l'exercice 2009 a vu une réalisation importante des investissements (un taux de réalisation assez exceptionnel),*
- *des réserves financières importantes pour l'avenir,*
- *une excellente gestion de la dette (en prévision des différents désengagements : Etat / Europe / Région / Département,*
- *une CAF qui diminue, mais toujours maintenue à un niveau important,*
- *un fonds de roulement, lui aussi toujours très important, qui assure à la commune et à ses créanciers une solvabilité importante et une souplesse de trésorerie,*
- *quelques chiffres peuvent surprendre dans certaines lignes ; il s'agit, en fait, de l'intégration des ICNE. Ce sont des opérations d'ordre que Monsieur le Trésorier vous commentera.*

*Je vous remercie.*

Outre les documents qui étaient annexés à la convocation et afin de parfaire les informations sur les documents budgétaires, **Monsieur le Maire** invite ensuite :

- **Monsieur André BEAL** à présenter et à commenter d'autres graphiques et tableaux établis par la Trésorerie,
- **Madame Nathalie MASSON** à exposer la "prospective 2010".

☛ Voir ci-joint

A l'issue de la présentation commentée des différents tableaux et graphiques par vidéo-projection, **Monsieur le Maire** souligne que la prospective 2009 respecte les paramètres retenus depuis de nombreuses années, à savoir :

- estimation contenue des recettes
- des dépenses prévisionnelles prenant en compte une marge raisonnable

et tout ceci afin de faire face à l'imprévu, d'éviter des mauvaises surprises et de générer ainsi les marges de manœuvre nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

**Monsieur le Maire** déclare : « *Ce débat d'orientation budgétaire met en évidence, une fois de plus, une confortable capacité d'autofinancement, ce qui est très rare dans le département et même en Rhône-Alpes, pour les communes de notre strate* ».

Concernant les comparaisons fiscales, **Monsieur le Maire** ajoute : « *Ce qui importe ce n'est pas le taux, mais le produit par habitant : nous sommes nettement en dessous des moyennes nationales et régionales* ».

(Le compte administratif 2009 sera adopté lors de la séance de vote du Budget Primitif 2010. L'affectation du résultat sera alors validée lors de l'approbation du C.A.).

## II – Acquisition / vente immobilière

### 1 - Acquisition immeuble conjoints GIRAUD / FAURE : aménagement Place du Serre / Chabannes

Dans le cadre des travaux d'aménagement des travaux de la Place du Serre et de l'Avenue de Chabannes, un accord est intervenu entre les conjoints GIRAUD et la Commune, afin que cette dernière procède à l'acquisition de la propriété GIRAUD, cadastrée AK 31, au prix de 150 000 €.

**Le Conseil Municipal, par 22 voix et 4 abstentions,**

Considérant l'avis du Domaine N° 2009/064/V0258 du 21.07.2009,

**CONFIRME** son accord pour procéder à l'acquisition de la parcelle AK 31 aux conditions précitées.

**Monsieur le Maire** invite Madame Corine LAFFONT à poser dès à présent sa 1<sup>ère</sup> question :

**Madame Corine LAFFONT** demande si l'acquisition de cet immeuble pourra satisfaire le relogement du commerçant concerné par le projet d'aménagement de l'Avenue de Chabannes.

**Monsieur le Maire** précise qu'il s'agit d'une décision d'acquisition (objet de la délibération du jour) et que les négociations se poursuivent concernant le déplacement du commerce précédemment évoqué.

**Monsieur Francis CARLE** demande si les procédures nécessaires de dépistage des termites, de l'amiante, du plomb, diagnostic thermique, etc... sont prévues préalablement à cette acquisition.

Monsieur le Maire affirme que le nécessaire sera bien entendu effectué, comme habituellement, par les responsables techniques.

## 2 - Cession du "patrimoine Domocentre"

Un courrier a été adressé récemment à Monsieur Philippe BLETTI, Directeur général de Domocentre, en date du 9 février. Une copie de cette lettre était jointe à la convocation de réunion de ce jour.

☞ Voir ci-joint

A ce jour, aucune réponse officielle n'est parvenue en mairie. Ainsi, le Conseil Municipal ne pourra pas délibérer en ce qui concerne la suite réservée par Domocentre et Foyer Vellave à la proposition présentée par la Commune. Cette question est donc reportée à une séance ultérieure.

**Madame Corine LAFFONT** considère que la Commune pourrait conserver un ou deux logements pour la mise en place d'une "maison des jeunes" ou la mise à disposition à une association ("Restos du cœur",... par exemple).

**Monsieur le Maire** s'étonne de cette proposition : *« Il s'agit d'un lot et dans ces conditions, la cession doit intervenir sur la totalité du bien immobilier figurant dans les baux emphytéotiques, sinon ce serait rédhibitoire vis-à-vis de Domocentre et Foyer Vellave ».*

**Monsieur Jeannot MONTREVEL** estime que ces locaux ne sont pas adaptés pour recevoir d'autres destinations que des logements.

### **III – Questions diverses**

#### **1 – Château de La Chèze : restauration de la toiture / demande de subvention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la poursuite du projet de réhabilitation du Château de La Chèze et plus particulièrement la restauration de la toiture, dont le montant s'élève à 81 710.60 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,

**AUTORISE** son Maire à solliciter les aides nécessaires auprès des institutions habilitées et notamment, le concours de la Région Rhône-Alpes dans le cadre du CDRA / VALDAC.

#### **2 – Placement de Trésorerie / régularisation**

Lors du dernier Conseil Municipal, ce dernier avait déjà délibéré sur le même objet. Toutefois, après examen de la rédaction de la délibération par les services de la Trésorerie Générale de l'Ardèche, il s'avère qu'il y a lieu de compléter la rédaction de cette délibération afin que celle-ci comporte toutes les mentions nécessaires concernant l'origine des fonds, origine qui doit être suffisamment explicite. C'est la raison pour laquelle le projet est soumis à

nouveau au Conseil Municipal de ce soir et reprend, bien entendu, les termes du précédent texte, complété des précisions nécessaires. Les collectivités locales ne peuvent réaliser des placements de fonds que dans les cas exceptionnels prévus par la réglementation.

☞ Voir ci-joint

### **3 – Loi sur l'eau : réhabilitation du site de *baignade de Chambaud***

Par arrêté préfectoral en date du 20.01.2010, le projet de réhabilitation du site de baignade au lieu-dit Chambaud (rivière Eyrieux), déposé par la Commune, a été soumis à une enquête publique préalable, laquelle a eu lieu du Lundi 8 février au Lundi 22 février 2010 inclus.

Compte tenu de l'importance à procéder à la réhabilitation de ce site de baignade, quant à la poursuite du dossier de *réaménagement et d'extension du camping municipal de Chambaud*,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Considérant qu'aucune opposition au projet n'a été enregistrée au cours de l'enquête,

**SE DECLARE** très favorable à la réhabilitation du site de baignade.

### **4 – Subvention à l'association "*Chœur du Vivarais*"**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** d'apporter son soutien financier pour l'organisation des concerts "MISA CRIOLLA" à l'Association *Chœur du Vivarais*, [une série de 4 concerts se déroulera tout au long du mois de mars prochain. Celui du Cheylard aura lieu le **dimanche 21 Mars**],

**DECIDE** d'attribuer à *l'Association Chœur du Vivarais* une subvention exceptionnelle de 300 €.

Monsieur le Maire et Madame Pierrette CHANEAC félicitent les responsables du *Chœur du Vivarais* pour le travail réalisé et la haute tenue musicale.

#### **5 – Adhésion de nouvelles communes au Syndicat mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse**

Madame Monique PINET expose aux membres du Conseil Municipal l'adhésion de deux nouvelles communes au *Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche*: VEAUNES et THORRENC.

[Le Comité Syndical a approuvé l'adhésion de ces communes par délibérations en date des 6 octobre 2009 et 14 janvier 2010].

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'adhésion des Communes de  
- VEAUNES  
- THORRENC

au *Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche*.

#### **6 – Echange sans soulte avec les consorts VIALLE / "Nouvelle Traversée"**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la *Nouvelle Traversée*, il convient de procéder à une régularisation d'échanges sans soulte entre les consorts VIALLE et la Commune,

**Le Conseil Municipal , à l'unanimité,**

**DONNE** son accord pour la régularisation de l'échange sans soulte avec les consorts VIALLE, concernant les parcelles cadastrées F 507, 510 et 512.

### **7 – Voirie communale : chemin « Les Vignes » / régularisation**

Il y a lieu d'entreprendre une régularisation du classement de la voirie communale au quartier "Les Vignes", au niveau de la parcelle cadastrée AC 353 appartenant à la Commune, l'assiette du chemin desservant les habitations riveraines étant encore incorporée dans le domaine privé de la commune.

En outre, une petite parcelle (AC 139) d'une superficie de 25 m<sup>2</sup>, également concernée par l'assiette de ce chemin, appartient toujours à l'indivision PINET.

L'intégration de l'assiette du chemin dans la voirie communale ne pourra intervenir qu'après l'intervention du géomètre.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants,**

*[M. Jeannot MONTREVEL, concerné par cette desserte, en qualité de riverain, ne prend pas part au vote]*

**APPROUVE** la régularisation telle qu'elle vient de lui être présentée.

### **8 – Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs ("IRMA")**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**CONFIRME** son accord à l'adhésion de la commune à "l'Institut des Risques Majeurs" (I.R.M.A) à compter de l'exercice 2010.

Le montant annuel de l'adhésion s'élève actuellement à **110 €**.

La commune du Cheylard a fait l'objet de l'établissement d'un *Plan de Prévention des Risques Inondation* (PPRI), lequel induit la mise en place d'un *Plan Communal de Sauvegarde* (PCS). L'adhésion à l'*Institut des Risques Majeurs* favorisera l'approche de la procédure et permettra de bénéficier d'informations pertinentes dans le domaine de l'approche des risques et des dispositifs de protection.

## **9 - Catastrophe en HAÏTI : aide exceptionnelle**

**Madame Marie-Christine ROURE** informe l'assemblée que, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 500 € [versement à effectuer sur le compte spécifique de la *Banque de France*, spécialement créé pour recevoir les dons des Collectivités territoriales qui souhaitent manifester leur solidarité en faveur de la population d'Haïti (cf circulaire de Monsieur le Préfet 2010-39-5 du 08.02.2010)],

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

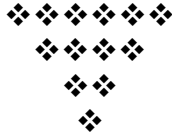
**DECIDE d'APPORTER** une aide exceptionnelle de 500 € aux sinistrés d'Haïti,

**AUTORISE** son maire à procéder au mandatement correspondant et à signer toutes pièces s'y rapportant.

## **10 - Elections Régionales**

En prévision des prochaines consultations électorales (dimanches 14 et 21 mars 2010), il est procédé à l'établissement du *tour de gardes des urnes*.





## IV – Communications

### 1 – Réponses aux questions orales de l'opposition

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de

***l'Article 5 du REGLEMENT INTERIEUR / « Questions orales » :***

*Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.*

*Le texte des questions est adressé par écrit à M. le Maire, trois jours au moins avant une séance du conseil.*

*Lors de cette séance, M. le Maire répond aux questions posées oralement par les membres du conseil.*

*Les questions déposées après expiration du délai susvisé sont traitées à la réunion ultérieure la plus proche.*

*Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt général et ne peuvent comporter d'imputations personnelles. Elles ne donnent pas lieu à des débats.*

## a – Jeunesse

Question de Monsieur Jacky BARBISAN (absent de la réunion) :

*« Quelles réponses concrètes pensez-vous apporter pour faire face au malaise de la jeunesse dans notre commune ? Votre immobilisme qui prédomine actuellement sur ce sujet nous laisse présager de nouveaux débordements à venir qui nuisent chaque jour un peu plus à la tranquillité de nombreux riverains du centre ville ».*

Question de Madame Corine LAFFONT :

*« C'est pourquoi je réitère les demandes suivantes :*

- une maison des jeunes peut-elle être envisagée ?*
- une table ronde avec l'ensemble des acteurs (élus, gendarmes, riverains du centre-ville, jeunes, parents) sera-t-elle organisée ?*
- un modeste skate parc verra-t-il le jour ? Certaines réalisations n'excèdent pas 70 000 euros, contrairement aux 150 000 euros mentionnés par Monsieur le Maire ».*

## réponse de Monsieur le Maire

*« Il n'y a pas de problème ou de malaise de la jeunesse au Cheylard :*

- près de 780 jeunes de la Communauté participent aux différentes, nombreuses associations, subventionnées par la Communauté de Communes du Pays du Cheylard et la Commune.*
  - des subventions importantes : c'est un choix depuis longtemps décidé pour aider ce formidable tissu de bénévoles qui existe encore au Cheylard et qui est ainsi reconnu.*
- » Choix des pluriactivités offertes (par rapport à une "maison de jeunes"... ) permettant à tous les âges et à toutes les catégories sociales de choisir personnellement leurs loisirs.*

*C'est une remarquable réussite (enviée par les cantons voisins).*

*Avec un exemple réussi de partenariat éloquent : avec le "Collectif Anti-rouille" qui s'occupe ainsi, au plus près, du goût des jeunes, de la musique actuelle.*

› *La création depuis 2007 du "Pass Famille" (CCAS Le Cheylard) qui connaît une réussite de plus en plus importante, d'année en année.*

› *La mise à disposition pour tous les jeunes de la Culture Scientifique Technique et Industrielle (Pass Famille) et l'association « Les Petits Débrouillards », antenne au Cheylard d'une association nationale.*

› *L'emploi saisonnier, mis en place pour les jeunes, depuis plusieurs années à la Commune du Cheylard et maintenant à la CCPC (8 à 12, en moyenne, tous les ans).*

› *Je ne fais que citer, pour ne pas alourdir la réponse :*

- *le Lycée : quelle belle jeunesse ! j'ai vu se promener cet après-midi dans Le Cheylard, une jeunesse heureuse, satisfaite de vivre dans une ville paisible et accueillante, rencontres de groupes... Le Lycée a permis au Cheylard de garder plus longtemps les jeunes, indispensables au milieu associatif.*

- *ouverture sur le théâtre : Compagnie Janvier en résidence au Cheylard,*

- *le Centre de Loisirs créé à la Commune et maintenant à la CCPC (conclusion de DDJS),*

- *la plupart des "Rendez-Vous Culturels" et d'animation sont gratuits,*
- *au Cheylard, heureusement, et contrairement à beaucoup d'agglomérations, et même de petites villes, l'éducation par les familles tient le coup (notion de travail), la convivialité et l'accueil de notre petite ville font le reste, associé à la sécurité (La Police Municipale travaille en partenariat avec la Gendarmerie),*
- *la collaboration franche et dorénavant décisive entre l'exécutif de la Commune du Cheylard, la Police Municipale et la Gendarmerie : plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu et ont permis de dégager un même point de vue (ville calme, quelques adolescents épisodiquement en réunion nocturne...),*
- *les riverains ont été contactés (Elus, Police Municipale, Gendarmerie) et connaissent maintenant la méthode pour alerter la gendarmerie, pour que l'action de celle-ci soit la plus efficace possible,*
- *plusieurs agissements ont été relevés et sanctionnés, d'autres procédures judiciaires sont en cours (et remises au Procureur...),*
- *c'est la raison pour laquelle nous ne pouvons faire de réunions avec les "interpellés" ; par contre les élus sont en contact avec les riverains,*
- *le groupe d'adolescents sans organisation est maintenant, semble-t-il, bien connu des forces de sécurité, auxquelles nous faisons entièrement confiance pour aider ceux qui appellent à l'aide,*

- *la Commune, comme la CCPC, poursuivront dans l'avenir les investissements nécessaires aux associations et répondront aux besoins exprimés,*
- *les problèmes d'adolescence, ne doivent pas être confondus avec un hypothétique "malaise de la jeunesse" ... les conduites à risque sont les mêmes que partout, associant "mal être" et interrogations du futur, comme à toutes générations (relations parents-ados, relation ados-ados, temps libre, échanges, construction des liens sociaux, des amitiés...),*
- *une initiative en cours : contact avec quelques jeunes, mais nous en sommes aux prémices,*

*Voici donc un "immobilisme" (pour reprendre la formulation de la question) imposant, tant pour ses choix que pour ses résultats ; c'est une véritable politique de la jeunesse qui est mise en route depuis de nombreuses années et qui réussit ».*

Par ailleurs, **Monsieur le Dr Jacques CHABAL** fait référence à un courrier adressé le 28 janvier 2010 à la Communauté de Communes par la Préfecture de l'Ardèche (service jeunesse, vie associative et sportive), suite à la visite, le 27 janvier dernier, du *Centre de Loisirs* par le "conseiller jeunesse".

Plusieurs remarques sont formulées dans ce courrier ; notamment :

- *« vision favorable quant au fonctionnement de l'accueil du mercredi »*
- *« gestion administrative rigoureuse »*
- *« locaux très bien entretenus »*

- *« concernant le projet de travaux du futur pôle enfance jeunesse : il apparaît que les utilisateurs sont consultés dans la phase de réflexion et d'élaboration des futurs locaux »*
- *« l'idée de regrouper l'accueil de tous les mineurs est une initiative intéressante pour la visibilité de la structure au sein du territoire »*
- *« le respect de l'autonomie des jeunes, par la mise à disposition d'un local existant sans proximité immédiate avec les plus petits, est une précaution bienvenue pour ne pas décourager la fréquentation des plus âgés »*
- *« le projet pédagogique donne entière satisfaction après lecture »*
- *« il ressort de cette visite une très bonne impression d'ensemble avec la mise en œuvre de moyens adaptés tant sur le plan matériel que sur le plan des aptitudes professionnelles de l'équipe d'encadrement ».*

**Pour conclure, Monsieur le Maire répond à Madame Corine LAFFONT :**

*« Le choix de la Commune et de la CCPC est fait pour aider la pluralité des associations. Les chiffres de Madame Corine LAFFONT ne comptent pas les aménagements extérieurs et de sécurité. La dernière demande remonte à plus de huit ans, le projet fut ensuite abandonné car il n'y avait plus de demandeur ».*

## **b – Commission URBANISME**

**Question de Monsieur Jacky BARBISAN :**

*« Pouvez-vous nous expliquer le rôle de la commission urbanisme qui n'a jamais été réunie depuis sa création alors que de très nombreux projets d'urbanisme importants sont en cours dans notre commune (Ex. place du Serre) ».*

**Monsieur Jeannot MONTREVEL** rappelle le rôle de la commission Urbanisme : *« Suivi de l'urbanisation de la commune à travers la mise en application du Plan d'Occupation des Sols (POS). Elle participe à l'élaboration des nouveaux aménagements de l'espace communal.*

*Concernant le projet d'aménagement de la Place du Serre et des Avenues (Chabannes - Jagornac - Libération), cet avant-projet de faisabilité avait été initié et adopté par la précédente municipalité, après avoir reçu un avis favorable de la commission départementale des routes du Conseil Général de l'Ardèche.*

*Ce projet va se mettre en route dès cette année 2010, puisque l'aménagement de surface de Chabannes est programmé. La maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet d'études POLRUY qui présentera, très prochainement, un projet d'aménagement qui devra être débattu par les différentes commissions concernées.*

*De même, l'année 2010 verra l'examen par la commission Urbanisme d'autres projets comme :*

- l'aménagement de nouvelles zones urbanisables,*
- l'extension du Cimetière des Combes ».*

### **c – Réseau de chaleur**

**Question de Monsieur Jacky BARBISAN :**

*« Le projet de réseau de chaleur nécessite vraisemblablement un travail important de concertation entre toutes les personnes en charge des travaux dans la commune. Comment se fait-il que la commission des travaux n'a encore à ce jour jamais été associée à ce travail ? »*

**Monsieur Bernard MOISSON** précise : « *Selon la loi Sapin du 29 janvier 1993, la collectivité territoriale adresse à chacun des candidats retenus après appel à candidature, un document ou contrat de délégation définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations attendues et n'est pas tenue d'informer les candidats des modalités de mise en œuvre.*

*Nous ne pourrions donc que transmettre le périmètre du réseau de chaleur aux futurs candidats, et à chacun d'eux de nous fournir leur meilleur tracé.*

*Il en résulte que la collectivité ne connaîtra le tracé définitif du réseau de chaleur qu'après désignation du concessionnaire final et que celui-ci en sera le Maître d'Ouvrage ».*

#### **d – Commission Urbanisme – poubelles place de la Halle**

**Question de Madame Corine LAFFONT :**

*« Dans la mesure où la commission urbanisme ne s'est pas tenue depuis près de 18 mois d'une part, et de laquelle je suis l'une des représentantes d'autre part, je m'adresse au Conseil Municipal réuni aujourd'hui pour transmettre des observations et interrogations de la part de résidents de la place de la Halle et d'usagers des poubelles installées sur ce même lieu. En effet, les poubelles place de la Halle génèrent des problèmes et des désagréments :*

- les embouchures étant trop étroites, des déchets (sacs - même de 50 litres - cagettes) sont parfois déposés à côté. Des chiens errants sont attirés par ces déchets.*
- des odeurs désagréables émanent du sous sol, particulièrement en période estivale.*
- des problèmes de sécurité se posent également. Il est vrai que par temps humide, le sol est très glissant, plusieurs personnes y ont déjà chuté.*

*Par conséquent, des travaux de réaménagement pourraient-ils être envisagés ? Pourquoi avoir réalisé ce procédé très onéreux pour notre modeste commune ? »*

Voir ci-dessus les informations fournies par **Monsieur Jeannot MONTREVEL** se rapportant à la *commission urbanisme*.

**Monsieur le Maire** note que l'essentiel des éléments soulevés dans cette question orale relève plus des *travaux* que de l'*urbanisme*.

*Concernant les poubelles installées Place de la Halle, Monsieur Bernard MOISSON déclare : « Lors de la réhabilitation de la Place de la Halle et du tour de l'Eglise, s'est posé le problème des containers à ordures ménagères.*

*Il fallait préserver l'environnement visuel en fondant les équipements dans le paysage urbain tout en constituant la prévention des déchets par la mise en place d'un tri sélectif. Cette solution retenue fut présentée au début des travaux en réunion en mairie avec les riverains.*

*Nous tenons à préciser que nous sommes dans le domaine du tri sélectif, y compris pour les ordures ménagères (sac poubelle de cuisine de 30 litres) et que les embouchures sont étudiées en ce sens.*

*Que les containers soient enterrés ou au sol, il ne s'agit pas d'en faire des mini déchetteries et les encombrants (cartons d'emballage, cagettes, déchets végétaux ...) doivent être déposés à la déchetterie centrale pour valorisation.*

*Les containers enterrés doivent nous conduire à un comportement d'éco-citoyen.*

*Quant aux odeurs ou problèmes de sécurité, nous n'avons reçu, à ma connaissance aucune plainte en mairie, il n'est donc pas question d'un réaménagement de ce procédé.*

*Le prix d'achat de ces containers (37 500 €) reste parfaitement supportable pour notre collectivité eu égard à son intégration paysagère et urbaine et ce process est de plus en plus adopté par les petites et moyennes collectivités, pour preuve les questions posées par les touristes cet été et le courrier reçu*

*en mairie par des habitants de Crest de passage au Cheylard , nous félicitant des travaux entrepris place de la Halle et de la solution trouvée pour les containers tout en nous demandant l'adresse de notre fournisseur pour une future réalisation dans leur ville ».*

**Monsieur Pierre CROS**, qui assure la présidence du SICTOMSED, confirme que les installations effectuées par la Commune, Place de la Halle, répondent aux exigences recherchées.

**Monsieur Bernard MOISSON** ajoute que des habitants d'autres quartiers ont manifesté leur souhait quant à la mise en place de dispositifs identiques.

#### **e – Placement de trésorerie**

*Question précédemment traitée.*

**Madame Nathalie MASSON** observe que, lors du précédent Conseil (séance du 14.12.2009), la délibération - relative à cette question - a été adoptée à l'unanimité. *« Aujourd'hui, il y a une abstention au sein de l'opposition ; ce n'est pas logique ».*

#### **f – A propos du bulletin municipal (Trésorerie / L'Arche des Métiers)**

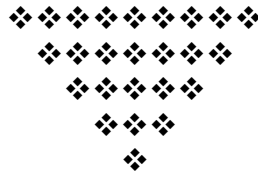
**Question de Madame Corine LAFFONT :**

*« Dans le dernier bulletin municipal Regards, au dessous des 20 lignes auxquelles nous avons droit, il a été ajouté : pour les chiffres réels, voir le journal de la Communauté de Communes du Pays du Cheylard numéro 13 de juin 2009 » Pour information, les sommes que nous évoquons ont été relevées dans ce même journal. Peut être n'avons-nous pas la même façon de considérer quantitativement et qualitativement une somme d'argent ? »*

**Monsieur le Maire déclare :**

- *« ce n'est pas un budget annexe, il ne s'agit donc pas de déficit, d'autant plus qu'il y a un grand nombre de reports de subventions d'une année sur l'autre,*

- *c'est un SERVICE ; aucun SERVICE ne fait de bénéfice et son budget ne doit devenir excédentaire,*
  
- *tous les SERVICES servent un but commun, un projet de territoire (lequel, chez nous, est fort),*
  
- *les dotations et les impôts servent à faire fonctionner les SERVICES, sinon ils ne serviraient qu'aux frais généraux de fonctionnement de la structure, ce qui ne serait pas réaliste et ne servirait pas le territoire,*
  
- *la question et la fausse affirmation, relatées dans le bulletin municipal, reflètent une méconnaissance totale de la réalité, de la gestion et des règles comptables des collectivités territoriales ».*



## 2 – Travaux avenue de Chabannes / Ardèche Drôme Numérique (fibre optique)

Monsieur le Maire souligne que d'importants travaux sont actuellement en cours sur la commune et plus particulièrement la reprise des réseaux eau-assainissement sur l'avenue du Chabannes en prévision du réaménagement de l'ensemble de ce secteur (Chabannes - Place du Serre - Libération) ainsi que la mise en place de la *fibre optique* par *Ardèche Drôme Numérique*. Il faudra attendre encore quelques semaines pour l'achèvement de la mise en place de la fibre optique et quelques mois supplémentaires pour enclencher la mise en service.

## 3 – Chiens errants / arrêté municipal n° 40-2010

☞ Voir ci-joint

## 4 – Elagage platanes Place Saléon Terras

*[Contrairement à ce qui avait été annoncé au cours de la séance, l'intervention initialement prévue les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2010 vient d'être annulée par l'entreprise en charge des travaux d'élagage : cette prestation sera assurée ultérieurement. Une information préalable sera diffusée par arrêté municipal et par la presse.]*

## 5 – Mini Bol d'Or féminin de pétanque

Monsieur Roger PERRIN expose que la Petite Boule de la Gare organise à nouveau le *mini Bol d'Or Féminin de pétanque* les samedi 20 et dimanche 21 mars prochain.

Cette manifestation a déjà eu lieu en 2000 au Cheylard et accueillera 32 équipes de 3 joueuses.

## 6 - "Vallée du Bijou"

☞ Voir ci-joint

**Monsieur le Dr Jacques CHABAL :** *« Il s'agit d'un projet de grande envergure, mené conjointement par les deux communautés de communes : la Communauté de Communes des Boutières (Saint Martin de Valamas) et la Communauté de Communes du Pays du Cheylard.*

*Cette année, les rendez-vous, organisés dans le cadre de la Vallée du Bijou, consisteront en des rencontres médiatiques et les réalisations plus concrètes interviendront au cours des prochains exercices 2011 / 2012 ».*

Fin de séance à 23 h 00.

Dr Jacques CHABAL  
Maire du Cheylard  
Conseiller Général

### Pièces jointes :

- ⇒ tableaux / graphiques - DOB 2010
- ⇒ courrier adressé à la direction de DOMOCENTRE
- ⇒ délibération / placement de trésorerie

⇒ arrêté municipal n°40.2010/ chiens errants

⇒ "Vallée du Bijou".